



Procédure en cas de blessure à votre enfant Secteur compétitif

Lorsque que votre enfant se blesse à l'entraînement, voici la procédure :

1. Le contact au parent se fait dépendamment de la gravité de la blessure. S'il y a urgence, une personne responsable accompagnera directement l'enfant dans un hôpital approprié et contactera le parent. Si l'entraîneur est seul, que le parent n'est pas joignable et qu'il y a urgence, une ambulance sera alors appelée, et cela aux frais du parent. Si l'enfant est dans l'incapacité de bouger et d'être manipulé, le parent sera alors contacté et le club fera appel à une ambulance automatiquement.
2. Un rapport d'accident est rempli par l'entraîneur et envoyé à la Fédération de gymnastique du Québec.
3. Malgré une blessure et selon sa gravité, le gymnaste devra continuer obligatoirement son entraînement selon le plan d'entraînement proposé par l'entraîneur afin de garder l'athlète en bonne forme physique durant toute la durée de sa convalescence et pour ainsi faciliter son retour à l'entraînement.
4. Si le jeune a besoin de soins et de conseils en physiothérapie, le club Gymnamic a établi un partenariat avec PCN, une entreprise de services en physiothérapie. **À chaque semaine**, une physiothérapeute vient rendre visite aux athlètes le vendredi entre 11h30 et 13h pour la session d'été. Vous devez vous inscrire sur la feuille de rendez-vous placée sur le babillard près du local des entraîneurs. Ce service est offert gratuitement par Gymnamic grâce à une entente avec PCN.
5. Si votre enfant participe au **programme Sport-études** et que vous avez besoin d'information concernant le volet académique, veuillez communiquer avec Madame Julie Rajotte au : (418) 838-8402 Poste 21416.
6. **Politique de remboursement** suite à une blessure : vous devez obligatoirement remplir le formulaire de résiliation que vous retrouverez sur notre site Internet au www.gymnamic.org accompagné d'un billet médical. La date inscrite par le médecin traitant fera foi pour déterminer la période de remboursement. Le club n'émet aucun remboursement sans billet médical.

Merci de votre collaboration !
La direction